



16ème législature

Question N° : 13718	De M. Philippe Lottiaux (Rassemblement National - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Difficultés liées au manque d'ambulanciers dans l'Est-Var	Analyse > Difficultés liées au manque d'ambulanciers dans l'Est-Var.
Question publiée au JO le : 12/12/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Lottiaux attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la pénurie d'ambulanciers dans l'Est du département du Var. Depuis plusieurs années, on constate une dégradation continuelle des moyens et du nombre d'entreprises d'ambulances dans ce secteur géographique et singulièrement dans le Golfe de Saint-Tropez. À ceci, plusieurs raisons. Tout d'abord, le coût des logements dans le secteur, alors même que le métier rencontre déjà une difficulté importante à attirer des jeunes recrues pour un métier assez peu rémunéré au regard de la disponibilité qu'il requiert. S'ajoute l'éloignement des centres des formations, qui n'est pas de nature à renforcer cette attractivité auprès des jeunes. En outre, la situation apparaît encore dégradée par les quotas d'ambulances autorisées à circuler fixés par l'agence régionale de santé (ARS). Dans le Golfe de Saint-Tropez, il ne resterait ainsi plus que deux agences pour un total de six ambulances, un chiffre ridiculement bas lors de la saison touristique notamment, qui voit la population résidente parfois multipliée par dix. Enfin, la fermeture de nuit des urgences de l'hôpital de Gassin et pour partie de celles des hôpitaux à proximité, en raison notamment d'un manque de médecins urgentistes, renforce ces difficultés, puisque les déplacements sont souvent de fait plus longs, ce à quoi les entreprises d'ambulances n'apparaissent pas en mesure de faire face. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation, d'autant que les sapeurs-pompiers ne peuvent pallier ce manque.